



INITIATIVE FINANCE VERTE INCLUSIVE : PHASE 1

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali and Senegal

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL, SOCIALE ET CLIMATIQUE

RÉSUMÉ EXECUTIF (FRANÇAIS)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Vue d'ensemble

Le présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est destiné au Programme de Financement Vert Inclusif (« Inclusive Green Finance Programme » ; IGREENFIN) (ci-après, le " Programme ") proposé au Fonds Vert pour le Climat (FVC) par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) en tant qu'Agence Accréditée en collaboration avec les Ministères de l'Economie et des Finances de la République du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Sénégal en tant qu'Entités Nationales d'Exécution. Le FIDA conclura des accords subsidiaires pertinents avec chacune de ces entités, qui à leur tour signeront un accord juridique avec leurs banques respectives¹ et les ministères de l'agriculture respectifs.

Le Programme est le premier programme officiel dans le cadre du Programme Cadre de la Grande Muraille Verte (« Great Green Wall Umbrella Programme » ; GGWUP), qui est la contribution du FVC à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte (GMV). Le présent CGES a été préparé pour soutenir l'évaluation et l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés au Programme.

Ce CGES sert à anticiper et à gérer les principaux risques et impacts environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) associés au Programme lorsque ces risques et impacts ne peuvent être déterminés avant que les détails du Programme aient été entièrement identifiés. Le CGES vise également à décrire les mesures d'atténuation pour réduire et/ou compenser les risques et impacts négatifs et à estimer les coûts de ces mesures. Il comprend des mécanismes institutionnels, y compris des mesures de renforcement des capacités pour le FIDA, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires, afin d'être en mesure de gérer et de suivre les préoccupations environnementales et sociales.

Plus précisément, le CGES implique :

- Examen documentaire des informations clés du Programme et des informations pertinentes accessibles au public.
- Définition du cadre de référence des normes, cadres et lignes directrices applicables au Programme.
- Développement de bases de référence environnementales et socio-économiques par pays ainsi qu'un résumé des principales projections en matière de changement climatique.
- Analyse des activités du Programme et identification des risques et des impacts ECS potentiels qu'ils peuvent avoir.
- Élaboration de recommandations pour éviter et atténuer les risques et les impacts identifiés.
- Identification d'indicateurs et de dispositifs de surveillance appropriés pour suivre l'efficacité des mesures d'atténuation recommandées.
- Élaboration de directives de mise en œuvre.
- Développement d'un mécanisme d'engagement des parties prenantes et de participation communautaire, qui décrit la forme et la portée des consultations communautaires qui doivent être menées dans le cadre des activités du Programme. Ce mécanisme comprend des dispositions pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés affectées, le cas échéant.
- Élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) au niveau du Programme, qui contient les impacts potentiels, y compris les mesures d'atténuation, les exigences en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation, les mécanismes de règlement des griefs et les dispositions de suivi.

¹ Banque agricole du Burkina Faso, Banque agricole du Mali, Banque nationale d'investissement de Côte d'Ivoire, ARB Apex Bank Limited du Ghana.

Contexte du Programme

Les pays du Programme sont très dépendants de l'agriculture, qui est extrêmement vulnérable au changement climatique. Au cours des dernières décennies, les sécheresses, les inondations, le stress hydrique et l'érosion des sols ont augmenté en fréquence et en intensité, entraînant une baisse de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire. Les projections de changement climatique suggèrent que la durée de la saison des pluies et la disponibilité de l'eau continueront à diminuer, car les projections du développement des températures montrent une augmentation de 1°C à 1,72°C pour la période 2031-2050 par rapport à la période de référence 1986-2005. Ces scénarios de changement climatique devraient entraîner une augmentation de la production agricole d'au moins 20 %, ce qui réduira la disponibilité des aliments et les revenus des petits exploitants agricoles et des pasteurs. Cela accroît considérablement la vulnérabilité des communautés rurales, dont 70 % dépendent directement de l'agriculture pluviale ou de l'élevage. Ces conditions ont également un impact sur la sécurité alimentaire, la pauvreté et la dépendance à l'égard des importations de céréales, qui a déjà augmenté au cours des trois dernières décennies. La dégradation de l'environnement, la diminution de la biodiversité et l'augmentation de l'occurrence des parasites sont d'autres impacts du changement climatique.

Les petits exploitants ont généralement une faible capacité d'adaptation et des ressources financières limitées pour faire face aux effets du changement climatique. Cependant, l'adaptation aux changements climatiques actuels et projetés est une question urgente pour les populations concernées. La plupart des mesures d'adaptation appropriées au niveau local nécessitent des investissements financiers, cependant l'accès des populations au financement est souvent très limité. En raison d'un risque présumé élevé de défaillance de crédit, les institutions financières investissent rarement dans les petits exploitants ruraux, ce qui limite encore plus leur capacité à répondre aux changements projetés. Les structures de soutien gouvernementales pertinentes sont souvent insuffisamment développées. L'amélioration de l'accès au crédit est considérée comme un outil important pour soutenir la résilience des petits exploitants ruraux face au changement climatique. Un meilleur accès au crédit devrait améliorer la productivité agricole et la résilience au changement climatique, et créer davantage d'emplois pour les jeunes et les femmes.

L'objectif du Programme est de soutenir le renforcement et la mise à l'échelle de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés rurales et des organisations d'agriculteurs en permettant aux bénéficiaires d'accéder à des lignes de crédit pour des investissements agricoles verts. Il reproduira et mettra à l'échelle le projet de Processus d'Approbation Simplifié (« Simplified Approval Process » ; SAP) au Niger intitulé Financement Vert Inclusif pour une Agriculture à Faibles Emissions et Résiliente au Changement Climatique, approuvé par le GCF en novembre 2019 ².

Le Programme se concentrera sur le renforcement de la résilience des pratiques agricoles et de gestion des ressources en eau des petits exploitants face aux risques climatiques actuels et futurs dans quatre zones agro-écologiques critiques de la Grande Muraille verte. Plus précisément, le Programme contribuera à :

- Améliorer la résilience, la santé, le bien-être et la sécurité alimentaire et hydrique des communautés les plus vulnérables.
- Accroître la résilience de leurs écosystèmes et de leurs services écosystémiques
- Atténuation du changement climatique par la réduction des émissions liées à l'accès à l'énergie et à la production d'électricité, ainsi qu'à la sylviculture et à l'utilisation des terres.
- Favoriser les approches écosystémiques pour l'adaptation au changement climatique le long des chaînes de valeur agricoles et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), en particulier par les femmes et les jeunes.

² Code projet FIDA : SAP012

- Renforcer l'adoption de technologies à faible émission de carbone, en supprimant les obstacles financiers et techniques auxquels est confronté le secteur privé : institutions financières, petits exploitants agricoles, organisations d'agriculteurs (OA), coopératives, micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et fournisseurs de technologies d'énergie renouvelable (TER).

Le Programme soutiendra les banques publiques locales de développement (BPLD) dans la mise en place de lignes de crédit vertes et dans l'alignement de l'ensemble de leur portefeuille sur les objectifs des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le secteur UTCATF. Il renforcera également les capacités de tous les acteurs concernés le long des chaînes de valeur agricoles afin de favoriser le financement vert et l'alignement des flux de financement sur les objectifs des CDN. Le Programme ciblera directement 1 402 000 petits exploitants agricoles et environ 6 783 000 bénéficiaires indirects (estimations pour les cinq pays) et contribuera à éviter 26 041 239 tonnes d'émissions de CO₂eq, afin de contribuer aux objectifs des CDN des pays d'ici 2030.

Considérations environnementales et sociales

Le Programme a été examiné par rapport aux politiques de sauvegarde du FVC, du FIDA, de la SFI et autres en matière de gestion environnementale et sociale, ainsi que par rapport aux réglementations et politiques nationales des pays participants. La méthodologie de développement du CGES a impliqué une revue de la littérature scientifique et grise ainsi que de toute la documentation disponible associée au Programme. Un PGES a été élaboré, avec des recommandations pour éviter et atténuer les risques identifiés, des plans d'engagement des parties prenantes, des mécanismes de recours ainsi que des directives et des dispositions de mise en œuvre et de suivi pour une gestion efficace des risques et des impacts.

Les principaux risques potentiels identifiés sont liés à l'expansion et à l'intensification des méthodes de production agricole, y compris la construction de nouvelles infrastructures, grâce à une meilleure accessibilité des financements pour les petits exploitants des chaînes de valeur agricoles, les organisations agricoles, les organisations de femmes et de jeunes, les coopératives et les MPME. Les mesures d'adaptation proposées, notamment l'irrigation, la fertilisation, l'amélioration de l'approvisionnement en eau, la pêche, les infrastructures et les transports, sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les écosystèmes environnants, par exemple par la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources naturelles, le rejet de produits agrochimiques, la réduction de la diversité génétique ou l'introduction d'espèces exotiques. De même, la conversion d'écosystèmes riches en carbone en terres agricoles ou en pâturages peut entraîner une diminution de la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes. L'irrigation et les panneaux solaires conçus pour atténuer les effets des sécheresses peuvent être vulnérables aux vagues de chaleur exceptionnelles, ce qui peut à son tour accroître la vulnérabilité des populations cibles.

Étant donné que les impacts des activités du Programme diffèrent selon les cas, ils doivent être évalués plus en détail et séparément pendant la mise en œuvre du Programme. Les mesures d'atténuation proposées dans ce CGES comprennent le renforcement des capacités techniques et financières des BPLD et d'autres institutions financières pour offrir des lignes de crédit vertes, qui à leur tour bénéficient aux coopératives et aux agriculteurs. En outre, le Programme encouragera les organisations agricoles à adopter des approches basées sur les écosystèmes, y compris des mesures de conservation de l'eau, des races et des cultures résistantes au stress, l'application et la gestion des produits agrochimiques, y compris les engrais organiques. De plus, un critère de sélection et de cartographie à appliquer avant le financement pour s'assurer qu'il n'y a pas d'expansion dans les écosystèmes critiques a été proposé dans la proposition complète et dans ce CGSE.

Les impacts sociaux et les risques liés au Programme devraient être largement positifs, puisque le Programme vise à accroître la résilience des petits exploitants ruraux. Cependant, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités risquent de ne pas inclure suffisamment les communautés vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Il existe un risque de résistance aux

activités du Programme, en particulier celles destinées à inclure les femmes et les jeunes. Les sociétés dans lesquelles le Programme sera mis en œuvre sont largement patriarcales et traditionnelles et peuvent résister à de tels changements. Ces risques peuvent être atténués par un engagement actif et ciblé des parties prenantes, et l'obtention du CLPE des bénéficiaires avant la mise en œuvre, comme détaillé dans le présent CGES. De même, le plaidoyer pour une représentation équitable des jeunes et des femmes aux niveaux décisionnels dans les institutions financées, telles que les coopératives, réduira le potentiel de conflits. En outre, un mécanisme de règlement des griefs a été inclus dans ce CGES, qui propose des mécanismes de résolution appropriés.

Mesures d'atténuation

Pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels, les mesures générales suivantes sont proposées dans le CGSE:

- Tous les groupes de parties prenantes doivent avoir un accès actif et régulier aux forums, aux ressources, à l'expertise et au savoir-faire du Programme afin d'aborder les aspects techniques, structurels et administratifs. Cela est envisagé par le biais d'une structure détaillée spécifiant les rôles et les responsabilités afin de garantir une portée et une répartition des tâches adéquates, y compris les experts qui doivent être intégrés.
- Un processus d'engagement des parties prenantes est défini afin qu'aucun groupe ne soit marginalisé, ainsi qu'un mécanisme de recours pour permettre la recherche d'un consensus et l'identification de solutions en cas de conflits d'intérêts.
- La mise en œuvre et le suivi du CGES doivent être évalués par rapport aux sauvegardes environnementales et sociales du FVC et du FIDA tout au long de la mise en œuvre du Programme afin de garantir le respect des normes les plus élevées.
- S'assurer que les activités sont développées en fonction des objectifs, des politiques et des réglementations agricoles, sociales et climatiques locales et nationales. Comme le Programme vise à accroître le dialogue politique par la fourniture de capacités techniques et institutionnelles, le plaidoyer, la formation et la gestion des connaissances favoriseront une représentation adéquate.
- Organiser un renforcement des capacités et une formation approfondie sur les risques environnementaux, sociaux et climatiques, les mesures d'adaptation et d'atténuation au sein de l'équipe du Programme, en particulier au niveau national, afin de s'assurer que ces risques sont correctement évalués et traités avant et après le financement au sein des organisations agricoles, des coopératives, des TER, des MPME et de tous les sous-traitants concernés. Cela garantira une mise en œuvre réussie des aspects environnementaux et sociaux du Programme.

En outre, il est recommandé que les conclusions préliminaires de ce CSEP soient réexaminées sur la base des conclusions des Evaluations d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES), pour lesquelles des conseils sur leur préparation ont été fournis dans l'Appendice 5. Cela conduira à un PGES plus définitif pour chacune des composantes du Programme. S'agissant d'un projet de catégorie B, les EUES et le PGES seront divulgués au moins 30 jours avant la décision d'approbation. Les rapports de sauvegarde seront disponibles en anglais. Les rapports seront soumis au FVC et mis à disposition via des liens électroniques sur les sites web du FIDA et du FVC, ainsi que dans des lieux accessibles aux populations concernées, conformément aux exigences de la politique de divulgation de l'information du FVC.

Les mesures de gestion seront supervisées et dirigées par l'unité de coordination régionale ainsi que par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) au niveau national. L'UGP, qui sera recrutée selon les normes de recrutement du FIDA, aura des capacités démontrées en matière d'adaptation au changement climatique, d'agriculture à faible émission et résiliente au climat, y compris les approches d'adaptation basées sur les écosystèmes. L'inclusion d'un spécialiste de la politique de sauvegarde

environnementale et sociale dans la structure de gestion est également recommandée pour assurer une capacité adéquate dans les équipes, le suivi et l'évaluation des sauvegardes environnementales et sociales identifiées.

On estime qu'une provision budgétaire d'environ 755 000 EUR devra être mise à disposition pour la mise en œuvre complète de ce CGSE, y compris le suivi pendant la durée du projet. Les principaux postes de dépenses prévus au budget comprennent les services liés à la préparation des EIES pour les activités identifiées, la formation et le renforcement des capacités des équipes concernées, l'engagement des parties prenantes, la surveillance et la supervision environnementales et le suivi des performances du CGSE et des EIES.